



Travaillez dans un casino

Par **greg1313**, le **28/01/2013** à **17:52**

bonjour je voudrais savoir je doit faire une formation pour etre croupier et il me demande si j ai un casier judiciaire vierge hors sur le bulletin b 3 il et vierge rnalors j ai eu des petit soucis avec la justice en 2009 et j ai eu une peine de prison avec sursis rncar apres je doit faire une demande d agrement au rg qui font une enquete de moraliter rndonc ma question cela va t il me poser un probleme pour la suite rnmerci de votre reponse rnreg

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **18:39**

bjr,rnvotre casier judiciaire n'est pas vierge si vous avez été condamné.rnvotre bulletin n° 3 est vierge car celui-ci ne comporte que les condamnations pour crime ou délit à un emprisonnement de plus de deux ans sans aucun sursis (ou dont le sursis a été entièrement révoqué), les peines d'emprisonnement inférieures à deux ans si la juridiction a ordonné leur mention au bulletin no 3, les interdictions, déchéances ou incapacités sans sursis pendant leur durée, les peines de suivi socio-judiciaire ou d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs pendant la durée de la mesure.rnpar contre votre bulletin n° 1 doit comporter votre condamnation.rnil est à craindre que lors de l'enquête de moralité, votre condamnation apparaisse et que cela ne remette en cause votre travail.rncdt